

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À une séance régulière du conseil municipal d'Authier, tenue le 6 juin 2023 à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Madame Véronique Hince

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la greffière-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-085-06-06-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 mai 2023;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille – Compte rendu de la réunion du 5 mai 2023;
- Comité Bellefeuille – Compte rendu de la réunion du 22 mai 2023;
- Comité Bellefeuille – Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
- Comité Bellefeuille – Octroi de l'offre « Les travaux sylvicoles non-commerciaux pour les secteurs d'Authier et d'Authier-Nord – Année 2023-2024 »;
- Dépôt du rapport du comptable Daniel Tétreault, CPA;
- Demande d'autorisation de passage du Tour de l'Abitibi;
- Vacances estivales des employés municipaux;
- Formation en éthique et déontologie de Madame Véronique Hince;
- Servitude pour le matricule 5199 82 6271;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Schéma de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – Avis de la municipalité d'Authier sur les propositions d'objectif de protection;
- Entente de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Budget révisé de l'OMH;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Épandage d'abat-poussière;
- Investissement du MTQ en Abitibi-Ouest;
- Chemin Bellefeuille;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Retour sur la journée des encombrants;
- Suivi dossier égout;

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

- Dépôt du rapport du maire 2022 sur la situation financière à la municipalité d'Authier;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- Mise à jour du montant de vente pour l'ancien bureau administratif de la municipalité ;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-086-06-06-23

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 mai 2023:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière avec la correction suivante : Dans le paragraphe d'ouverture, supprimer le mot « Madame ».

Adopté

No-087-06-06-23

Adoption des comptes:

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 54,037.81 \$ pour le mois de mai 2023 ainsi que les salaires pour la période de mai 2023 pour un montant de 6,814.68 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-088-06-06-23

Comité Bellefeuille – Compte rendu de la réunion du 5 mai 2023 :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter le compte rendu de la réunion du 5 mai 2023 du comité Bellefeuille.

Adopté

No-089-06-06-23

Comité Bellefeuille – Compte rendu de la réunion du 22 mai 2023 :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter le compte rendu de la réunion du 22 mai 2023 du comité Bellefeuille.

Adopté

No-090-06-06-23

Comité Bellefeuille – Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que la municipalité transfère la subvention de 5,000.00 \$ de la MRC d'Abitibi-Ouest au comité Bellefeuille.

Adopté

No-091-06-06-23

Comité Bellefeuille – Octroi de l'offre « Les travaux sylvicoles non-commerciaux pour les secteurs d'Authier et d'Authier-Nord – Année 2023-2024 » :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Angèle Auger, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille et sur proposition dûment appuyée, il est résolu que suite à l'ouverture des soumissions afin d'octroyer l'offre faite sur invitation pour « Les travaux sylvicoles non-commerciaux pour les secteurs d'Authier et d'Authier-Nord – Année 2023-2024 ». Il est à noter que Monsieur François Deschênes s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant ledit sujet, car il est apparenté à un des soumissionnaires. Soumissionnaires invités :

- 9419-8298 Québec Inc. (Jasmin Rouleau)	85,788.62 \$
- Abifor	Aucune réponse
- Coopérative de travail de Guyenne	Aucune réponse

En conséquence, étant le seul soumissionnaire, c'est la compagnie 9419-8298 Québec Inc. soit Monsieur Jasmin Rouleau qui fut sélectionné.

Adopté

Dépôt du rapport du comptable Daniel Tétreault CPA:

Madame Rachel Barbe fit le dépôt du rapport du comptable Monsieur Daniel Tétreault CPA.

Demande d'autorisation de passage du Tour de l'Abitibi :

La demande pour le passage du Tour de l'Abitibi fut autorisée. Les rues municipales seront sécurisées et une annonce sera faite pour que les citoyens puissent venir encourager les cyclistes.

Vacances estivales des employés municipaux :

Les vacances estivales seront prises de la façon suivante : Directrice → Semaines du 3 et au 10 juillet. Adjointe → Semaines du 24 et du 31 juillet. Le bureau municipal restera ouvert aux heures régulières.

Formation en éthique et déontologie de Madame Véronique Hince :

Madame Rachel Barbe fit le dépôt de l'attestation de Madame Véronique Hince pour avoir complété sa formation en éthique et déontologie.

No-092-06-06-23

Servitude pour le matricule 5199 82 6271:

ATTENDU QUE qu'il appert que la rallonge de la maison au 573, rue Bellevue, à Authier (Québec) J0Z 1C0 du lot 4 729 961 et que la galerie (incluant son escalier) située à l'Est de la maison empiètent sur l'emprise de la rue Bellevue à Authier (lot 4 962 771) d'une profondeur allant respectivement jusqu'à 0,36 mètres et jusqu'à 1,52 mètre sur la rue Bellevue;

ATTENDU QUE la maison située à cette même adresse empiète sur l'avenue Principale à Authier (lot 4 962 772), d'une profondeur allant jusqu'à 0,53 mètres;

ATTENDU QUE cette situation existe depuis la construction desdits bâtiments sans causer préjudice à quiconque;

ATTENDU QUE pour régler cette situation, une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur doit être créée, laquelle affectera la rue Bellevue et l'avenue Principale et sera en faveur du 573, rue Bellevue;

ATTENDU QU' advenant destruction à plus de 75% des ouvrages ci-dessus mentionnés, les présentes servitudes prendront fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince et unanimement résolu (il est à noter que Monsieur François Deschênes s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant de dossier, car il est le propriétaire de ladite résidence).

- Que le conseil municipal autorise de signer ledit acte de servitude affectant la rue Bellevue et l'avenue Principale afin de régulariser la situation de la maison et sa rallonge et de la galerie (incluant ses escaliers) du 573, rue Bellevue à Authier;
- Que Monsieur Yvon Gagné maire et Madame Rachel Barbe directrice générale, soient autorisés à signer l'acte de servitude et les autres documents connexes préparés par Madame Audrey-Anne Mercier, notaire, au nom de la municipalité d'Authier qui agit à titre de cédant à cet acte de servitude.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-093-06-06-23

Schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – Avis de la municipalité d'Authier sur les propositions d'objectifs de protection :

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 12 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c.S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de « la Loi », les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de « la Loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise en œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que la municipalité d'Authier donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- Qu'elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisations de ces propositions.

Adopté

No-094-06-06-23

Entente de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest :

ATTENDU QUE plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risque révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu:

- D'accepter les dispositions de l'Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

- D'autoriser Monsieur Yvon Gagné maire ainsi que Madame Rachel Barbe directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité d'Authier, toutes documentations pertinentes à cette entente.

Adopté

Budget révisé de l'OMH :

Après discussion, il fut convenu que demander des explications avant de payer les sommes demandées.

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Épandage d'abat-poussière :

Madame Rachel Barbe mentionne qu'avant d'effectuer l'épandage, un grattage des rangs sera effectué, donc que tous soient vigilants à l'apparition d'un début de feu. Le tout des opérations devraient s'effectuer le 7 juin.

Investissement du MTQ en Abitibi-Ouest :

Madame Rachel Barbe fit le dépôt des investissements 2023-2025 en Abitibi-Ouest par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Chemin Bellefeuille :

Suite aux problématiques qui perdurent à l'entretien du chemin Bellefeuille, la résolution « No-030-21-02-23 projet concernant l'entretien du chemin de Bellefeuille » sera envoyée au ministère des Transports au bureau de Rouyn-Noranda, afin de leur faire part de notre inquiétude dans ce dossier. Une lettre sera envoyée à chaque résident de ce chemin et un suivi régulier sera fait.

HYGIÈNE DU MILIEU

Retour sur la journée des encombrants :

Madame Rachel Barbe mentionne que la journée c'est très bien déroulée et que 7 conteneurs ont été nécessaires.

No-095-06-06-23

Suivi sur le dossier égout :

Suite aux discussions avec Stantec, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de suivre des recommandations des spécialistes et de prioriser l'étude du système Bionest dans l'Étude des alternatives pour la future station d'épuration des eaux usées en souhaitant que de la capacité de payer des citoyens soit prise en compte dans les discussions et décisions.

Adopté

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

Dépôt du rapport du maire 2022 sur la situation financière à la municipalité d'Authier :

Monsieur Yvon Gagné, maire, fit le dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

No-096-06-06-23

Mise à jour du montant de vente pour l'ancien bureau administratif de la municipalité :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de revoir le prix de vente pour le bâtiment situé au 45, rue de la Montée. Le nouveau prix demandé est maintenant à 115,000.00 négociable.

Adopté

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

- Comité Jeunesse** : ▪ Rien.
- O.M.H.** : ▪ Rien.
- Comité Bellefeuille** : ▪ Rien.
- M.R.C.** : ▪ Gestion des déchets, une étude sera faite.
- Régie des déchets** : ▪ Étude de regroupement des déchets en cours.
- Musée École du Rang 2** : ▪ Célébration du 40^e anniversaire le 17 juin.
- Âge d'Or** : ▪ Rien.
- Régie des incendies** : ▪ Rien.
- MADA & PFM** : ▪ Rien.
- Centre plein-air** : ▪ Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

No-097-06-06-23

Clôture :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, du fait que tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 22h20.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière